



Nurses for Medicare
Les infirmières et infirmiers
pour l'assurance-maladie

Par courriel : kevin.falcon.mla@leg.bc.ca

Le 22 novembre 2010

L'honorable Kevin Falcon
Ministre des Services de Santé
Gouvernement de la Colombie-Britannique
STN PROV GOVT
Victoria (Colombie-Britannique) V8W 9E2

Monsieur le Ministre,

En tant que membres fondateurs de l'initiative Les infirmières et infirmiers pour l'assurance-maladie, l'Association des infirmières et infirmiers du Canada et la Fédération canadienne des syndicats d'infirmières/infirmiers sont préoccupées par la décision qu'a prise récemment votre gouvernement d'imposer des frais d'utilisation dans les hôpitaux de la Vancouver Coastal Health Authority. Nous croyons que ces frais menacent les principes de l'universalité et de l'accessibilité enchâssés dans la *Loi canadienne sur la santé*.

En vertu des dispositions de la Loi, les soins hospitaliers sont clairement considérés comme un service assuré. En fait, la Loi définit spécifiquement les services hospitaliers qui doivent être assurés, dont : les services nécessaires pour maintenir la santé, prévenir les maladies, diagnostiquer ou traiter une blessure, une maladie ou une incapacité. La Loi précise en outre que ces services comprennent l'hébergement et les repas, les soins médicaux et infirmiers, les médicaments et l'ensemble de l'équipement médical et chirurgical et des fournitures nécessaires durant les soins hospitaliers. Ainsi, il n'est pas plus approprié d'imposer des frais supplémentaires pour des soins hospitaliers nécessaires continus qu'il le serait de facturer directement pour une première intervention vitale pratiquée par une infirmière, un médecin ou un autre professionnel de la santé.

De plus, ces frais dissuaderont les personnes vulnérables – les personnes âgées, celles qui ont une maladie chronique ou les personnes à faible revenu – de chercher à obtenir des traitements médicaux vitaux. La décision de retarder les soins jusqu'à ce que les symptômes soient graves fait perdre des possibilités de traitement rapide et de prévention et coûte beaucoup plus cher au système de santé.

L'accès aux soins de santé au Canada doit continuer de reposer sur le besoin et non sur la capacité de payer. Nous vous exhortons à mettre fin sur-le-champ à ces frais inéquitables et injustes d'utilisation des services hospitaliers et à recommencer à vous conformer aux principes de la *Loi canadienne sur la santé*. La protection et l'observation de cette mesure législative fondamentale jouent un rôle crucial dans la viabilité et la préservation de notre système de soins de santé universel.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La présidente
de l'Association des infirmières
et infirmiers du Canada,

Judith Shamian inf. aut., PhD, LLD (hon),
D.Sci. (hon), FAAN

La présidente
de la Fédération canadienne des
syndicats d'infirmières/infirmiers,

Linda Silas, inf. aut., B.Sc.inf.